

**CONVENTION DE PARTENARIAT
QUIMPERLE COMMUNAUTÉ – VILLE DE QUIMPERLÉ POUR LA REALISATION
D'UNE ETUDE DE SOL ET DE CONTROLE D'AMIANTE/PLOMB SUR LES DEUX
SITES PRESSENTIS POUR LA CONSTRUCTION DU CONSERVATOIRE**

Entre

- **Quimperlé Communauté** représentée par son Président, Monsieur Sébastien MIOSSEC, dûment habilité par délibération du Conseil Communautaire en date du

et

- **la Ville de Quimperlé**, sise La Roche Beaubois, 32 Rue de Pont-Aven - 29300 QUIMPERLE, représentée par Monsieur Michaël QUERNEZ, Maire, dûment habilitée par une délibération en date du

PREAMBULE

La Ville de Quimperlé propose 2 sites pour permettre la construction d'un nouveau conservatoire de musique et de danse.

Afin de pouvoir appréhender avec le maximum de précision les contraintes de chaque site, une étude de sol et un contrôle amiante/plomb des bâtiments existants doit être réalisée

Engagées par Quimperlé Communauté, celles-ci s'élèvent à 4000.00 € HT pour FONDASOL et à 1 417.33 € HT pour CEDIQ (745.83 € HT basse ville et 662.50 € HT haute ville)

Dans un souci d'équité, il a été convenu un partenariat financier entre les 2 collectivités afin que chacune participe à hauteur de 50 % du montant de ces études.

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

Par la présente, il est convenu que Quimperlé Communauté procède, suite à la réalisation des études, à une demande de remboursement de 50 % des dépenses engagées.

Quimperlé Communauté éditera un titre de recette au second semestre 2017 pour le remboursement de 50 % des frais liés à cette opération.

Fait en deux exemplaires originaux
A Quimperlé, le

Pour Quimperlé Communauté,
Le Président

Pour la Ville de Quimperlé
Le Maire,

Sébastien MIOSSEC

Michaël QUERNEZ